



# La passe à poissons d'Andrésey

Un ouvrage original de rivière artificielle



## → La construction de passes à poissons

Les ouvrages de navigation (barrages, écluses, canaux...) gérés par Voies navigables de France (VNF) ont une réalité économique et écologique importante. Ils sont indispensables au développement du transport fluvial et s'inscrivent dans une dynamique de développement durable. VNF participe également au rétablissement de la continuité écologique en créant des passes à poissons qui permettent aux espèces de contourner les obstacles des barrages de navigation. Pour se reproduire et se développer, les poissons migrateurs ont en effet besoin de se déplacer librement entre le milieu marin et l'eau douce. Les passes à poissons permettent la libre circulation piscicole, non seulement des espèces migratrices comme le saumon, l'anguille, mais aussi sédentaires comme le brochet ou le gardon.

La passe à poissons d'Andrésey constitue le premier ouvrage construit par VNF dans le cadre du programme « Seine-Aval ». D'ici à l'horizon 2014, VNF équipera l'ensemble des barrages existants sur la Seine-Aval en passes à poissons. Quant à la construction de nouveaux barrages sur le bassin de la Seine, ils sont équipés, dès leur conception, d'une passe à poissons.

### LA RÉGLEMENTATION PISCICOLE



En cohérence avec la directive cadre européenne sur l'eau de 2000 et conforté par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> août 2002 impose les passes à poissons sur tous les barrages de la Seine en aval de sa confluence avec la Marne. Ce programme « Seine-Aval » s'inscrit dans le réseau d'actions du comité de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI).

Vue de la vanne aval vers l'écluse

## → Une rivière artificielle

Creusée à travers l'île Nancy, la passe à poissons est une rivière artificielle créée au droit du barrage d'Andrésey. Elle mesure 180 mètres de long et 10 mètres de large. La construction d'un tel ouvrage sur une rivière navigable de l'importance de la Seine est unique en Île-de-France. C'est également une première pour VNF. Cet ouvrage a été conçu de manière à recréer des conditions de franchissement proches de celles d'un cours d'eau naturel. Contrairement aux passes à poissons classiques « à bassins », la rivière artificielle garantit de meilleurs résultats pour le rétablissement de la continuité piscicole. Fonctionnel, cet ouvrage est aussi particulièrement bien intégré au paysage.

### FICHE D'IDENTITÉ DE LA PASSE À POISSONS

- Longueur de la rivière : 180 mètres
- Largeur de la rivière : 10 mètres
- Débit : de 3 à 5 m<sup>3</sup> par seconde
- Pente de la rivière : 1,6 %
- Surface de chantier : 9 600 m<sup>2</sup>
- Volume de terrassements : 27 000 m<sup>3</sup> évacués par voie fluviale
- Plantations : près de 3 000 arbres, arbustes et plantes aquatiques



Sortie piscicole (vanne amont)

## → Des travaux respectueux de l'environnement

Le chantier de construction s'est déroulé de mars 2009 à février 2010. Le maître d'ouvrage, VNF, s'est engagé à la protection de l'environnement pendant toute la période des travaux et à son embellissement en phase finale d'aménagement.

### Avant les travaux

- Les arbres de l'île Nancy comptent une faune importante. Afin de ne pas gêner la nidification des oiseaux, VNF a collaboré avec un professionnel du museum d'histoire naturelle, et est intervenu avant la période printanière pour déboiser la zone de chantier.

### Pendant les travaux

- L'acheminement des matériaux du chantier s'est effectué par voie fluviale afin d'éviter une circulation intempestive de camions au coeur de la ville d'Andrésey. De même, un quai provisoire a été construit pour réaliser les travaux et a été démantelé en fin de chantier pour redonner aux berges leur aspect naturel.

### Après les travaux

- Les berges de la rivière ont été requalifiées et végétalisées : nouvelles plantations d'arbres et d'arbustes, cheminement piétonnier, passerelles en bois, éclairage.



Vue vers la mairie d'Andrésey

## → Les aménagements paysagers

La rivière artificielle a été conçue en forme de «S» afin de limiter l'impact visuel du barrage, situé derrière la petite île boisée. L'identité paysagère de la ville d'Andrésey est ainsi préservée. Afin d'accentuer la végétation du site, un ambitieux programme de plantations s'est ajouté à l'écosystème local. Des espèces telles que l'érable, le peuplier, le chêne, le saule, le tilleul, le noisetier, etc., viendront peupler et embellir l'île Nancy.

Parallèlement à cet espace reboisé, VNF a réalisé, en concertation avec la Mairie d'Andrésey, deux passerelles qui permettront au grand public d'admirer la rivière et les poissons. Un parcours touristique et écologique à vocation pédagogique a été installé tout au long du chemin ainsi que des bancs et des tables de pique-nique.



Vue de la passerelle



Entrée piscicole (vanne aval)

## → À quoi sert une passe à poissons ?

Même si de nos jours, on compte plus d'une trentaine d'espèces dans la Seine grâce à l'amélioration continue de la qualité de l'eau, les poissons migrateurs ont peu à peu disparu. L'objectif des passes à poissons est de favoriser le retour de ces migrateurs sur la Seine et la biodiversité.

Une passe à poissons est un dispositif hydraulique qui permet aux espèces migratrices de remonter les cours d'eau, de l'aval vers l'amont de la rivière. Ils contournent ainsi les barrages de navigation dont les chutes d'eau importantes constituent un obstacle à la montaison.

Le principe est simple : il s'agit d'attirer les poissons à l'entrée de la passe, à l'aval du barrage, et de les inciter à passer par une voie d'eau artificielle, où la vitesse du courant est adaptée aux différentes espèces.

Direction  
interrégionale  
du bassin de la Seine

Service techniques  
de la voie d'eau  
24, quai d'Austerlitz  
75013 Paris

Tél. : 01 44 06 18 00  
Fax : 01 44 06 19 76

[www.sn-seine.developpement-durable.gouv.fr](http://www.sn-seine.developpement-durable.gouv.fr)

[www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)

## → Les acteurs du projet

Ce projet a été conduit sous maîtrise d'ouvrage de la direction interrégionale du bassin de la Seine des Voies Navigables de France. La réalisation des travaux a été confiée à l'entreprise SETHY.

Le projet a fait l'objet d'études de conception, d'une enquête publique, de concertations avec les collectivités et de procédures administratives d'autorisation.

L'opération est financée par VNF, avec le cofinancement à **60%** de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et à **20%** du fonds européen de développement régional (FEDER).

